

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 10

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – B*Koruak / Festival international de chœurs.

L'action n° 16 du Schéma directeur de la culture et du patrimoine pour les années 2017 à 2020 prévoit l'organisation de nombreux temps forts à un rythme soutenu pour renforcer les stratégies d'attractivité de même qu'un projet de festival annuel dans le prolongement du programme culturel transfrontalier Creacity. Le festival international de chœurs B*Koruak, dont la première édition est programmée du 2 au 4 novembre 2018, répond à ces deux enjeux d'attractivité et de relations transfrontalières. En effet, il sera organisé :

- concomitamment à « Bayonne fête son chocolat » pour renforcer l'attractivité de notre ville à cette période de l'année ;

- en partenariat avec la Fédération des chœurs de Navarre et le Concours international de Tolosa pour permettre à Bayonne d'accueillir chaque année des chœurs étrangers, parmi les meilleurs au monde.

Le festival international de chœurs B*Koruak s'inscrit aussi dans la nouvelle dynamique pour le chant choral en Pays Basque nord portée par l'Institut culturel basque et les acteurs associatifs du secteur. Ce volet « chœurs basques » sera organisé par l'association Ezin Aseak dans les conditions définies dans la convention annexée au présent rapport. Une subvention d'équilibre plafonnée à 4 000 € en faveur de l'association Ezin Aseak est prévue à cet effet.

Programme prévisionnel

2 novembre, 20h30	Théâtre de Bayonne	Kinokai Youth Choir Kanami (Japon)
3 novembre, matin	Cinq lieux du cœur de ville	Programmation de dix chœurs basques à raison de deux chœurs par lieu (gratuit)
3 novembre, après-midi	Lieu à préciser	Concert d'ensemble avec les dix chœurs basques (gratuit)
3 novembre, 20h30	Théâtre de Bayonne	Ateneo de Manila Chamber Singers (Philippines)
4 novembre, 16h	Théâtre de Bayonne	The Salt Lake Vocal Artists (USA)

Pour favoriser l'accès au plus grand nombre, des tarifs très attractifs sont proposés :

1/ abonnements aux trois concerts payants :

- Plein tarif : 24 € ;
- Tarif réduit pour tous les Bayonnais non imposables : 15 € ;
- Moins de 14 ans accompagné d'un adulte : 0 €.

2/ prix des places hors abonnement :

- Plein tarif : 12 € ;
- Tarif de groupes (+ de 10 personnes) : 10 € ;
- Tarif réduit pour les Bayonnais non imposables : 8 € ;
- Tarif « très social » : 1 € ;
- Moins de 14 ans accompagné d'un adulte : 0 €.

3/ le concert du 4 novembre est également intégré à l'abonnement des « Dimanches en musique ». Prix des places pour ce concert dans le contexte d'un abonnement souscrit dans le cadre des « Dimanches en musique » :

- Plein tarif : 8 € ;
- Séniors bayonnais : 7 € ;
- Bayonnais non imposables : 5 €.

Le tarif « très social » fera l'objet de conventions entre la Ville et divers opérateurs sociaux. Il permettra, dans le cadre d'un travail spécifique d'accompagnement, de favoriser l'inclusion sociale de populations plus fragiles. Un quota de places à tarif « très social » pourra être réservé pour chacun des concerts.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette politique tarifaire ainsi que les termes de la convention à intervenir avec l'association Ezin Aseak, ci-annexée, ainsi que de celles à intervenir avec les opérateurs sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne